Le 27-06-2026

Télécharger ou imprimer au format PDF

Image

Barrage de Roselend dans le Beaufortin

par Patrick Serres, Trésorier du Pardem, membre du Bureau politique

40% des barrages détenus par EDF devront passer au privé en 2028. Le parlement français vient de livrer une part substantielle de l'énergie aux appétits du marché : merci l'Union européenne !
Que tous les partis et leurs électeurs qui veulent rester dans l'UE prennent un minimum de temps pour lire notre article. L'UE vient une nouvelle fois de saper les fondements de notre économie (l'énergie) au nom de la liberté et de la concurrence libre et non faussée. Que tous les écologistes béats devant l'UE essaient de réfléchir à ce qu'il se passe sous nos yeux et perçoivent à quel point le système de l'UE est nocif pour l'environnement en même temps qu'il continue de faire les poches des consommateurs, citoyens que nous sommes.
La libéralisation des marchés, énergie, transports, santé... se poursuit inlassablement, adoubée par pratiquement tous les partis institutionnels plus ou moins européistes.

L'hydroélectricité fleuron national de l'énergie décarbonée

L'hydroélectricité constitue une énergie renouvelable qui transforme la force de l'eau en électricité grâce à des turbines et des alternateurs. Deux types d'installations existent :
- les centrales à barrage créent un réservoir pour accumuler l'eau et générer une forte pression lors de sa libération et permettent une production d'électricité stable et contrôlable.
- les centrales au fil de l'eau comme le barrage de Donzère-Mondragon sur le Rhône et celles qui exploitent le débit naturel d'une rivière sans nécessiter de grand réservoir, produisent de l'électricité en continu mais avec une puissance variable selon le débit. De plus, ces derniers servent souvent à la régulation des eaux des bassins versants, et à l'irrigation.
En France, avec 420 ouvrages au total, l'hydroélectricité représente un enjeu stratégique majeur. Avec 62,4 TWh (1 térawattheure correspond à un milliard de kilowattheures) produits en 2025, elle constitue la deuxième source électrique nationale, après le nucléaire, et la première énergie renouvelable du pays, loin devant l'éolien et le solaire. Elle pèse 11,4% de la production électrique totale en France métropolitaine. EDF gère un monopole de fait sur les vallées françaises, perpétuant un modèle hérité de la nationalisation de 1946 et issue du programme national de la résistance.

Les avantages incontestables de l'hydroélectricité

Cette production d'énergie, souvent située dans des zones rurales (montagne, bord de mer, etc.), s'avère renouvelable, décarbonée et régulable. Elle est totalement produite avec des matériaux locaux après constructions de barrages et de turbines.
L'hydroélectricité génère peu d'émissions de CO_2 lors de la production d'électricité, ce qui en fait une option respectueuse de l'environnement.
Les centrales hydroélectriques sont parmi les plus efficaces en termes de conversion d'énergie (processus par lequel une forme d'énergie est transformée en une autre). Elles peuvent atteindre des rendements élevés, souvent supérieurs à 90 %, ce qui les rend très compétitives par rapport à d'autres sources d'énergie renouvelable comme le solaire ou l'éolien.
L'hydroélectricité permet d'ajuster rapidement la production d'énergie en fonction de la demande. Les centrales peuvent moduler le débit d'eau pour répondre aux besoins du réseau électrique, ce qui aide à éviter le gaspillage d'énergie et à maintenir la stabilité du réseau.
Les projets hydroélectriques peuvent stimuler le développement économique local en créant des emplois et en fournissant une source d'énergie fiable. De plus, ils peuvent contribuer à la gestion des ressources en eau, en régulant les crues et en fournissant de l'eau pour l'irrigation.
L'hydroélectricité est une production énergétique, alliant durabilité, efficacité et respect de l'environnement. Bien qu'elle comporte certains aléas, notamment en matière d'impact sur les écosystèmes aquatiques, ses avantages en font un pilier essentiel de la transition énergétique durable

Pas étonnant que la Commission européenne, seule décisionnaire en la matière via ses directives, lorgne sur le marché juteux… Au nom de la « concurrence libre et non faussée ».

EDF encore et toujours dans le viseur de l'UE pour offrir le gâteau aux marchés

La néolibérale Union européenne continue sa croisade pour imposer à la France « d'ouvrir au marché énergétique » toute la production électrique française et mettre fin au monopole d'EDF. Depuis maintenant 20 ans, la Commission européenne somme la France de mettre fin au monopole d'EDF en matière d'hydroélectricité. La Loi NOME en décembre 2010 ouvrit le marché à la concurrence. En 2019, nouveau diktat de la Commission européenne, les concessions des barrages arrivant à échéance doivent faire l'objet de concurrence et sortir du giron d'EDF. Jusqu'à fin mai 2026, la France refusait de mettre en application ces ordres. D'autant que l'énergie électrique française a déjà pâti des injonctions de l'UE.
Petit rappel : jusqu'en 2010, EDF possédait le réseau (c'est-à-dire l'État qui la détenait à 100%), le gérait (construction et entretien), produisait (production et acheminement) et commercialisait l'électricité produite.
Aujourd'hui, le schéma ci-dessous figure la complexité nouvelle, prenez une aspirine avant de regarder et cherchez à comprendre :
Production. État (centrales, barrages), particuliers et entreprises (éolien, solaire, petites centrales hydroélectriques, biogaz..).
Transport. Le réseau de transport RTE détenu par ENEDIS (service public), auquel s'ajoutent des entreprises locales de distribution privées ou sociétés d'économie mixte. RTE transporte l'électricité sur de longues distances en haute et très haute tension, tandis qu'ÉNÉDIS la distribue jusqu'aux compteurs des consommateurs finaux.
Commercialisation. Les fournisseurs d'électricité sont actuellement au nombre d'une quarantaine dont EDF. Ils se fournissent tous à la même source pour l'électricité classique (centrales et barrages). Ils achètent donc des volumes d'électricité sur le marché boursier… Les consommateurs citoyens à qui il était promis qu'un vaste choix de fournisseurs en concurrence permettrait une réduction du prix ne peuvent pas ignorer que leurs factures ont considérablement augmenté ces dernières années…

Image

Revenons à nos barrages. Ils nécessitent un investissement massif lors de la construction, puis un apport financier régulier pour la production et l'entretien. Ils sont suivis techniquement par des spécialistes car un barrage qui cède pourrait engendrer une catastrophe humaine et matérielle considérable. Tout cela était globalement dans les mains de l'État via EDF et certains de la société hydroélectrique du midi (SHEM) filiale de la SNCF pour les barrages historiques créés pour alimenter les voies ferrées. Entre 2000 et 2006, SUEZ entre au capital de SHEM, aujourd'hui filiale de Engie. Les plus petits étaient propriétés privées ou des sociétés d'économie mixtes (SEM). Certains autres sont devenus propriété de la compagnie nationale du Rhône, tout le parc est donc dans les mains du privé en 2026, en adéquation avec les injonctions de l'UE.
Pourtant la concentration qui subsiste dans les mains d'EDF reste contraire aux volontés de la Commission européenne qui poursuit son œuvre pour aboutir à ses fins.

Mercredi 17 juin 2026, l'Assemblée nationale, après le Sénat, vient de sceller l'affaire en passant sous les fourches caudines de l'UE. Les gagnants : les nouveaux entrants et la Compagnie nationale du Rhône, tous privés, qui pourront acheter en 2028 les concessions des barrages.

Bien évidemment, tout cela s'effectue dans le plus grand silence politique et médiatique. Le

Parlement français a scellé mercredi 17 juin 2026 une révolution contraire aux intérêts de la France et de ses citoyens, par 290 voix contre 59. (voir l’analyse du scrutin). Il a définitivement adopté une réforme qui transforme radicalement l'exploitation des barrages hydroélectriques :
40% des barrages détenus par EDF passeront au privé en 2028. (voir le dossier législatif)

Appels d'offres pour les barrages privatisés

La réforme dessine une nouvelle géographie des vainqueurs. Au premier rang, les groupes énergétiques qui lorgnaient depuis des années sur le parc hydroélectrique français : Engie, producteurs indépendants, énergéticiens étrangers. Les enchères prévues pour 2028 ouvriront un marché verrouillé depuis des décennies. La Compagnie nationale du Rhône, deuxième concessionnaire historique avec EDF, espère tirer son épingle du jeu en conservant ses positions tout en profitant des investissements débloqués.
Le montage financier, lui, intrigue pour le moins. Lorsque l'État rachètera les concessions, il devra verser des indemnisations, les fameuses soultes. Mais le mécanisme joue dans les deux sens. EDF et les autres concessionnaires ont investi dans les ouvrages pendant des décennies, construisant ou modernisant certains équipements. L'État devra rembourser ces investissements non amortis. À l'inverse, les exploitants ont bénéficié d'une rente de situation en exploitant un bien public sans mise en concurrence. Bercy assure que le solde final devrait être favorable aux finances publiques, mais refuse d'avancer un chiffre, bizarre. Une expertise calculera le montant précis de ces transferts.

Les nouveaux contrats de concessions seront signés pour 70 ans. Les nouveaux exploitants engageront des centaines de millions d'euros pour l'obtention des concessions. Mais qu’en sera-t-il plus précisément de la gestion de ces ouvrages ? Le seul critère de gestion sera la rentabilité immédiate pour les actionnaires. Il existe deux solutions pour rentabiliser l’investissement : diminuer la masse salariale (produire avec moins de personnel) et/ou faire un minimum d'entretien pour un maximum de production. Sauf qu'à terme cette équation peut engendrer des conséquences désastreuses : risques de barrages qui fuient ou cèdent, erreurs humaines dans leur gestion …
Avez-vous deviné qui va payer la facture totale qui sera bien évidemment en faveur des nouveaux concessionnaires privés ? Nous les citoyens consommateurs d'électricité ! L’UE nous pille et organise la désindustrialisation de la France. Pour elle pas de souci puisque son système supranational ne craint pas les échéances électorales ! On attend désespérément un réveil des partis politiques se réclamant défenseurs des intérêts du peuple. L’UE, on en sort ou on crève !

Opens in a new window Opens in a new window

- Se connecter ou s'inscrire pour poster un commentaire